

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Xavier PERRET, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI
Monsieur Christophe SEVILLA, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI, Première Adjointe au Maire
Madame Vanessa BERJON, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE
Madame Frédérique CORDESSE, qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN

Absents : (excusés) Madame Christine BORRY, Monsieur Alfred MAURO, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Cédric SANTUCCI désigné, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bonsoir à tout le monde. Je vous propose d'engager ce Conseil municipal du mardi 26 mars 2019 en procédant à l'appel.

Appel

Eddy VALADIER : Vous avez reçu chacun convocation de ce Conseil municipal avec la note explicative de synthèse de chaque délibération.

Je désigne comme secrétaire de séance Monsieur SANTUCCI. Tout le monde est d'accord ?

Approbation du procès-verbal des débats du 19 février 2019

Eddy VALADIER : Vous avez reçu également le compte rendu du dernier Conseil municipal. Celui-ci appelle-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarque. Tout le monde est favorable ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

I Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération numéro I, il s'agit des informations du Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou mes adjoints délégués. Y a-t-il des remarques ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Oui, j'avais quelques questions relatives à la décision 2019-01-03 concernant la convention d'occupation précaire entre la Commune de Saint-Gilles et les gens cités ensuite. A savoir que j'aurais voulu avoir des précisions par exemple sur la deuxième page, le deuxième pavé, Madame MARTINEZ Stéphanie, pour qui vous avez mis à disposition des parcelles pour une surface de 19 159 m² destinée à la pâture des chevaux. Cette mise à disposition est consentie en contrepartie de l'entretien des lieux, dont acte.

En revanche, à la décision qui suit juste en-dessous, vous avez la même destination, à savoir la pâture des chevaux, pour une surface presque identique de 16 425. En revanche, cette mise à disposition est consentie contre une redevance d'occupation annuelle.

J'aurais voulu savoir pourquoi le premier paye et pourquoi le second est gratuit. J'ai retrouvé d'autres aspects un peu similaires, donc je voulais savoir pourquoi un paye et pourquoi l'autre pas. Et je voulais savoir combien paye celui qui doit une redevance d'occupation annuelle.

Eddy VALADIER : Je vous avoue que je n'ai pas les informations, donc nous regarderons et mes services vous répondront.

Christophe LEFEVRE : Là, il n'y a pas de justification, pourquoi un paye, peut-être que c'est une petite somme de rien de tout mais c'est intéressant de savoir quels sont les critères.

Eddy VALADIER : C'est peut-être la configuration des lieux, la nature des terrains, leur usage. C'est à vérifier.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Toujours dans la même décision, il y en a une où vous parlez d'une exploitation de parcelle, la numéro 2 de la première page, l'exploitation d'une parcelle de terre, sans spécifier, parce qu'elle ne fait que 4 500 km², quel type d'exploitation. Est-ce que c'est une exploitation de production agricole ?

Eddy VALADIER : Il faudra aller voir les arrêtés, il faudra aller voir les conventions.

Christophe LEFEVRE : D'accord. OK, donc vous ne pouvez pas me répondre en fait.

Eddy VALADIER : Il y en a peut-être une quarantaine ou une cinquantaine, donc effectivement je n'ai pas toutes les conventions en tête, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Je comprends. Ce que j'aimerais, c'est qu'à l'avenir, peut-être pas pour celle-là, mais qu'au moins à l'avenir, vous mettiez au moins les montants des redevances qui sont arrêtées.

Eddy VALADIER : Cela fait quand même cinq ans qu'on vous présente la même délibération, je vous signale.

Christophe LEFEVRE : Oui, cela fait cinq ans que je vous demande la même chose.

Eddy VALADIER : Non, absolument pas.

Christophe LEFEVRE : En tout cas, je souhaiterais à l'avenir que l'on puisse pouvoir comparer. L'idée, c'est de pouvoir comparer qui paye quoi à surface égale et pourquoi il y a des disparités, par exemple.

Eddy VALADIER : Rien ne vous empêche d'aller vérifier, mais mes services vous apporteront les éléments nécessaires à votre bonne compréhension.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : D'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2 Vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Délibération numéro 2. Il s'agit évidemment de la délibération la plus importante de ce Conseil municipal, puisque nous vous proposons :

- de baisser la taxe foncière sur les propriétés bâties de -5 % en établissant le taux à 33,09 % ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la baisser également de -5 %, pour l'établir au taux de 102,14 % ; et
- de laisser à l'identique le taux de la taxe d'habitation, puisque le gouvernement s'est engagé à exonérer l'ensemble de nos concitoyens à l'horizon 2020.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Je voudrais savoir pour les propriétaires fonciers, cela représente combien par habitant ? Cela représente combien l'abattement par habitant ? Vous avez un abattement de 5 %, cela représente combien par habitant ? Vous le savez cela peut-être.

Eddy VALADIER : Ce que je sais Madame BONARDI, c'est que la taxe foncière n'est pas basée sur les habitants.

Patricia BONARDI : Pour les propriétaires fonciers.

Eddy VALADIER : Non Madame, si vous voulez pouvoir comprendre, il faut savoir écouter. Personne ne paye une taxe foncière parce qu'il est habitant. Il paie une taxe foncière parce qu'il est propriétaire d'un logement ou de plusieurs, d'un mètre carré ou de plusieurs centaines d'hectares. Donc il n'y a pas de valeur par habitant.

Patricia BONARDI : Non mais sur la moyenne. Vous pouvez me dire la moyenne quand même, vous savez.

Eddy VALADIER : Pour établir une moyenne, ce n'est pas compliqué, Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Le nombre d'habitants, le nombre de propriétaires.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, pour établir une moyenne par habitant, vous prenez le montant du produit, vous le divisez à peu près par 14 000 et vous avez la moyenne par habitant. Mais cela ne veut absolument rien dire.

Patricia BONARDI : Ah bon ! Cela ne veut rien dire.

Eddy VALADIER : Parce que vous croyez que tous nos concitoyens payent une taxe sur le foncier ?

Patricia BONARDI : Mais cela représente quoi, quelques euros.

Eddy VALADIER : Quelques euros ?

Patricia BONARDI : Combien cela fait l'abattement par propriétaire ?

Eddy VALADIER : Mais Madame BONARDI, vous ne devez pas en payer beaucoup des impôts.

Patricia BONARDI : Non, c'est vrai, je n'ai pas les moyens.

Eddy VALADIER : Parce que vous saurez que ce n'est pas quelques euros par habitant.

Patricia BONARDI : Mais combien par propriétaire ?

Eddy VALADIER : Quand on n'est pas imposable, on ne pose pas des questions sur des choses qu'on ne connaît pas.

Patricia BONARDI : La baisse est de quelques euros, Monsieur. Arrêtez de vous gargariser s'il vous plaît, avec vos baisses. Il ne faut pas prendre les Saint-Gillois pour des lanternes, Monsieur.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, si vous ne payez pas la taxe d'habitation, pas de foncier bâti ou non bâti, je comprends que vous ayez du mal à comprendre. Mais quand vous dites que les impôts, c'est quelques euros pour ceux qui les payent, vous êtes très loin de la réalité.

Patricia BONARDI : Mais bien sûr, il n'y a que vous qui êtes réel, les autres ne savent pas compter, on ne sait pas compter, on ne sait pas voir. L'opposition, c'est vrai qu'on a tous les, il n'y a que vous qui êtes bien macroniste. Vous êtes très bien macroniste.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, répétez... Les contribuables ne payent que quelques euros.

Patricia BONARDI : On développera une autrefois. Ne vous faites pas de souci.

Eddy VALADIER : On se demande pourquoi vous vous baladez avec un gilet jaune si les contribuables ne payent rien.

Patricia BONARDI : On vote pour, mais il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. On ne vote pas des deux mains, cela est sûr, parce qu'on ne peut pas voter contre une éventuelle baisse. Je dis bien éventuelle. On ne votera pas contre.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE fait une tête de dix pas de long, il est dubitatif. Et Madame MARTIN, elle s'est enfoncée dans son fauteuil.

Patricia BONARDI : Monsieur LEFEVRE va très bien. Vous comprenez très bien, n'essayez pas d'embrouiller les gens. On se demande comment vous faites pour tant baisser, parce qu'en principe on ne peut pas baisser comme cela.

Brouhaha

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, mais quand vous dites contribuable, que le foncier bâti ou non bâti et que la taxe d'habitation, c'est quelques euros, mais vous êtes complètement...

Patricia BONARDI : Alors, dites-moi les chiffres au lieu de parler comme cela.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, la moyenne de la taxe d'habitation c'est 600 €

Patricia BONARDI : Mais dites-moi les chiffres, combien est la baisse ? Bon sang !

Eddy VALADIER : Mais c'est -5 %. Mais il faut retourner au cours préparatoire et c'est marqué sur la délibération.

Patricia BONARDI : Ecoutez, il n'y a pas de quoi vous gargariser, je vous le dis. Mais on en reparlera Monsieur VALADIER. Ne vous inquiétez pas, on en reparlera.

Brouhaha

Patricia BONARDI : C'est vrai qu'on est plein de *fake news*. C'est vrai, c'est cela non.

Eddy VALADIER : D'abord, ce n'est pas « on », c'est vous qui parlez, ce n'est pas vos collègues.

Patricia BONARDI : Si je parle, je parle pour l'opposition, ce n'est pas moi. Je ne suis rien du tout, je parle pour l'opposition. Vous voyez, c'est cela le truc.

Eddy VALADIER : Mais c'est la délibération, c'est -5 %. Ecoutez, si vous étiez aux affaires, vous auriez peut-être augmenté vous. Forcément, si ce n'est que quelques euros.

Patricia BONARDI : Mais non. Vous savez très bien. On va voter pour, mais pas avec les deux mains, c'est tout. Vous comprenez ou vous ne comprenez pas, vous comprenez ce que vous voulez. Vous comprenez, je vous fais confiance. On en reparlera.

Eddy VALADIER : En tous les cas, l'équipe que j'anime s'était engagée à baisser les impôts de 6 %. Nous avons tenu notre promesse, nous avons baissé les impôts et si nous pouvons aller plus loin dans le futur, nous le ferons. Même si ce n'est que quelques euros par habitant. Quand vous voyez qu'il y a 8,5 millions de recettes et quand vous dites que c'est quelques euros par habitant, mon Dieu !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Brouhaha

Eddy VALADIER : Je pense que la fiscalité appellerait un autre débat que celui que vous avez engagé, je vous le dis.

3 Contrats d'assurance contre les risques statutaires

Eddy VALADIER : Délibération numéro 3 : Je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération concerne une option de mandater le centre de gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert, adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserver la possibilité d'y adhérer.

C'est pour permettre en fait de couvrir tout ou partie des risques pour les agents affiliés CNRACL ainsi que tous les agents Ircantec de droit public.

Donc, la durée de marché prévue est de quatre ans, dont une première durée ferme de trois ans reconductible un an. Le régime du contrat est par capitalisation. Et également de garder la possibilité, comme je l'ai dit, de ne pas adhérer au contrat de groupe si les conditions obtenues aux termes de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en termes de primes que de conditions de garantie et d'exécution.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 4 : responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles pour des dommages causés sur deux habitations, pour 125 € et 671,84 € Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : C'est une habitation en véhicule ?

Eddy VALADIER : Une habitation en véhicule.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle « Les Calades » - Approbation et signature d'un avenant n°1 portant sur des prestations supplémentaires et la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Eddy VALADIER : Délibération numéro 5 : je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération concerne d'une part la maîtrise d'œuvre. Il y avait au départ une rémunération, puisque le coût des travaux était de 865 000 €, donc il y avait une rémunération de 83 905 €. Comme le coût des travaux a été augmenté, la rémunération est augmentée d'autant d'une part. D'autre part, il a été confié à cette même maîtrise d'œuvre une mission de coordinateur du système de sécurité incendie, pour un montant de 6 200 € HT, donc les deux réunis font que le marché pour cette maîtrise d'œuvre va passer à 95 605 € HT.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 Marché de travaux – Réhabilitation du Site Abbatial – Lot 7 (Electricité) – Avenant N° 4

Jean-Pierre GARCIA : Cet avenant concerne le lot électricité. En fait, il y a une prestation relative au cellier des moines, qui s'est avérée plus opportune, donc c'est un avenant négatif. D'autre part, comme il a fallu déplacer une caméra pour améliorer la surveillance de l'ancien chœur, donc le total des deux fait que l'avenant ne sera que de 2 006 € HT.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 Marché de travaux – Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 6 (revêtement de sols durs, souples, muraux) – Avenant N° 1

Jean-Pierre GARCIA : Cet avenant concerne le lot 6, revêtement de sol. C'est simplement un siphon inox qui avait été prévu dans l'office, qui ne sera pas installé. Donc, cela fait une réduction de 150 € HT.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8 Marché de travaux – Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 4 (étanchéité) - Avenant N°2 / Lot 8 (peinture) – Avenant N° 1 / Lot 11 (électricité) – Avenant N° 4

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, cette délibération concerne des avenants sur trois lots différents.

Le premier lot étanchéité, c'est une modification effectuée au niveau des étanchéités, au niveau des traversées de toits. Donc, des plaques frigos qui n'ont pas été installées, qui avaient un coût de 750 €, l'avenant étant négatif de 750 €

D'autre part au niveau du lot numéro 8, peinture, il y a un certain nombre de prestations qui étaient prévues et qui n'ont pas été faites, parce qu'elles n'étaient plus utiles. Là, je voudrais quand même préciser que ce sont nos services qui ont analysé tout ce qui était fait et pas fait etc. et qui se sont rendu compte effectivement que ce genre de prestation n'avait pas été fait. Donc cet avenant étant négatif de 6 238 €. Donc on a économisé 6 238 € sur ce marché de travaux, sur ce lot.

Pour le lot numéro 11, électricité. Il s'est avéré nécessaire après le passage de la Commission sécurité, qu'il fallait installer un bloc d'éclairage et un diffuseur d'incendie complémentaire. Ce qui fait l'objet d'un avenant de 579 € HT.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 Marché de travaux – Aménagement des voiries des lotissements Plein Soleil, Labracat et Rastel – Attribution et signature du contrat

Jean-Pierre GARCIA : Ce marché de travaux était composé de deux lots : le lot 1 voirie et réseau humide et le lot 2 réseau sec.

Concernant le lot 1, après l'analyse des offres reçues, on s'est rendu compte qu'elles étaient largement au-dessus de l'estimation et qu'on pouvait faire moins cher. Ce lot a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre financier.

Concernant le lot 2, réseau sec. Ce lot a été attribué pour un total de 230 566 € à la société Citeos, validé par la Commission d'appel d'offres vendredi dernier.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 Convention entre la Commune de Saint-Gilles et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour l'implantation de conteneurs enterrés sur la commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 10 : je cède la parole à Monsieur BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : Cette délibération concerne la convention entre Nîmes, Saint-Gilles et la Commune de Nîmes Métropole, concernant l'implantation de cinq conteneurs enterrés, comme nous en avons eu déjà à la première tranche au parking Charles de Gaulle et au parking Frédéric Mistral. Cette fois-ci c'est pour le boulevard Griffeuille. D'un côté, il y en aura deux, contre le boulevard Chanzy et l'avenue Griffeuille et de l'autre côté, toujours au bout de l'avenue Griffeuille, contre la rue Sadi-Carnot, là où on a déjà nos conteneurs entassés et il y en aura une autre esthétique, en faisant des travaux. C'était l'occasion de faire ces travaux-là aussi.

Eddy VALADIER : Monsieur BRUNEL, merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11 Dénomination des voies du lotissement « Domaine de la Croix d'Arquier »

Eddy VALADIER : Il s'agit de dénommer deux voies dans le nouveau lotissement Croix d'Arquier et Micacoulier. Donc, on vous propose la rue Clément-IV et la rue François-Fabre.

Pas d'oppositions ?

Christophe LEFEVRE : Juste à titre purement d'information, je voudrais savoir de quel François FABRE vous parlez, parce qu'il y a plusieurs homonymes.

Eddy VALADIER : François FABRE dit Santen bien évidemment.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : De rien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 Demande d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière des immeubles prioritaires au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Ilot Hoche

Eddy VALADIER : Délibération numéro 12 : je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Il s'agit en effet d'une ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière des immeubles prioritaires et plus exactement des immeubles prioritaires de l'îlot Hoche du PNRQAD.

Je vais essayer d'abrégé la délibération puisque j'en ai deux identiques.

Beaucoup d'éléments ont permis d'identifier dans le centre ancien les immeubles relevant de problèmes de vacances, de problèmes également de vétusté. Diverses démarches qui ont été communiquées depuis de longues années, puisqu'il y a eu une première OPAH qui a permis d'identifier un certain nombre de bâtiments où des problématiques étaient relevées. Il y a eu également la transformation du POS en PLU. Il y

a eu également la validation du PSMV qui a fait l'objet de plusieurs délibérations et enfin, la signature de la convention PNRQAD ainsi que les deux avenants qui se sont succédés.

Tous ces éléments ont été soumis au public. De nombreuses concertations publiques ont été mises en œuvre pendant toute la durée d'élaboration du PLU, mais également des autres conventions qui ont été signées par la suite.

Il s'avère que certains de ces îlots de bâtiments qui sont identifiés dans le PNRQAD n'ont pas permis de trouver un traitement via les négociations amiables lancées par la SAT, notre concessionnaire, puisqu'il n'y a pas eu d'acquisition de ces bâtiments-là et qu'il a été possible d'engager, vu la dynamique qui s'est créée en centre ancien, une autre hypothèse de travail, c'est-à-dire de pouvoir informer les propriétaires des travaux qu'ils pouvaient envisager sur leur bâtiment.

Il y a eu donc beaucoup de contacts pris à multiples reprises par la SAT, afin de leur proposer les aides mobilisables au titre de la dernière OPARU qui a été lancée et qui est en cours actuellement.

Ce sont des propriétaires là qui sont très peu nombreux, puisque là il s'agit de deux délibérations, donc deux îlots n'ont pas saisi ces opportunités. Pour autant, depuis de nombreuses années, toutes les études ont révélé l'utilité et l'importance de réhabiliter ces quelques îlots et ces bâtiments.

Cet îlot Hoche souffre de graves défauts. Il est donc de notre responsabilité d'indiquer et de lancer une démarche de DUP et travaux afin de prescrire de manière obligatoire les travaux à mettre en œuvre sur ces bâtiments.

C'est l'objet de cette délibération et de celle qui va suivre sur un autre îlot, afin de soumettre au Conseil municipal le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux à prescrire sur l'îlot Hoche, numéro T îlot 4I et 4H.

La Ville sollicite, sur le fondement de l'article 313-4 et suivants du Code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet du Gard pour pouvoir ouvrir cette enquête préalable à la DUP et pour permettre la restauration de ces deux immeubles inscrits au PNRQAD.

En conséquence :

Considérant le fait que la concession porte sur la maîtrise et le traitement des îlots dégradés, la résorption de l'habitat insalubre, le recyclage des logements, le traitement de l'espace public et la réalisation d'équipements ;

Considérant la nécessité pour le groupement SAT-SEMIGA, dans cette perspective de définir et de mettre en œuvre des prescriptions de travaux obligatoires de restauration sur ces immeubles présentant de problèmes de dégradation du bâti, des problématiques qui sont en responsabilité à terme de la collectivité en cas de problèmes plus graves, de locaux vétustes voire impropres à l'habitation, de respect des normes au regard du règlement et des règles sanitaires ;

Considérant ces deux îlots situés rue Hoche ;

Il est demandé donc :

- d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réhabilitation immobilière des immeubles situés 9 rue Hoche, cadastré N 308 et au 20, rue Hoche, cadastré N 1003 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet du Gard en vue de prescrire l'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, les travaux de restauration immobilière ;
- de demander la déclaration d'utilité publique au profit de la SAT, concessionnaire de la ville ;
- d'autoriser la SAT à engager l'enquête parcellaire pour imposer la réalisation des travaux prescrits, déclarés d'utilité publique ;
- et de solliciter la cessibilité, le cas échéant pour poursuivre la procédure d'expropriation en cas de défaillance des propriétaires des immeubles concernés.

J'ai essayé d'être courte. Mais du coup, je ne vais pas être obligée de vous refaire la deuxième délibération.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, vous avez des questions ?

Patricia BONARDI : Non.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Cette délibération, je l'ai un peu analysée et elle m'ennuie quelque part, elle me pose un certain nombre de soucis que je vais vous exposer.

A savoir que, comme vous l'avez très justement résumé et évoqué, Madame BREUIL, la SAT n'a pas trouvé d'accord amiable pour acquérir ces biens, auquel cas des travaux ont été proposés à ces propriétaires pour réhabiliter ces associations.

Sauf que vous évoquez des aides possibles dans le cadre de l'OPAH, mais on ne sait pas à combien s'élève ces aides, est-ce qu'elles sont plafonnées ou est-ce qu'elles sont en pourcentage ? En tout cas, cela n'apparaît pas là. En suite de quoi, finalement on nous indique que c'est un préambule. Faute d'avoir eu une négociation amiable pour acquérir ces biens immobiliers, c'est finalement un préambule dans le cadre d'une procédure d'expropriation future.

Cela me pose un souci parce que je n'ai pas à ce stade tous les éléments. Si je me mets à la place des propriétaires, qu'on pourrait considérer comme fautifs aujourd'hui, parce que les biens ne sont pas habités et sont en train de se délabrer.

Néanmoins, cela me pose un souci de ne pas avoir à ce stade-là une idée des aides qui peuvent leur être accordées pour les réhabiliter et de me dire, finalement ils n'ont pas trouvé accord amiable, donc on va les exproprier. Cela me dérange.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, pour connaître les aides que nous pouvons leur accorder, il suffit que vous repreniez les délibérations des conseils municipaux précédents, comme notamment celle liée à l'OPAH de rénovation urbaine et vous aurez les éléments, cela a été évoqué en Conseil municipal.

Eddy VALADIER : Si Madame BREUIL veut compléter. Mais voilà, les choses sont connues.

Géraldine BREUIL : Les choses sont connues et puis, assurez-vous que personne ne vit dans ces bâtiments. Ce sont des bâtiments qui sont à l'abandon. Tous ceux qui avaient une gestion, les autres bâtiments où il y avait véritablement une gestion du bien, les propriétaires ont été rencontrés. La plupart d'ailleurs, tous quasiment, ont saisi le dispositif, soit en faisant des travaux, soit en effet en revendant, parce qu'ils n'avaient pas les moyens. Cela peut arriver d'avoir un bien et ne pas avoir les moyens de réhabiliter, et pour autant d'être contraint de le faire. Parce que quand on arrive dans une situation aussi catastrophique dans laquelle on était auparavant, avec des bâtiments qui tombaient sur la voie publique, il y a un moment où il faut en effet prendre des décisions. La décision depuis cinq ans, on la met en œuvre, c'est d'acquérir des bâtiments qui sont à l'abandon, de les restaurer et de les remettre à la vente. Et/ou alors d'accompagner les propriétaires à faire les travaux pour pouvoir faire en sorte finalement de restaurer leur patrimoine.

Par contre, il y a des situations où soit le propriétaire n'est quasiment plus là, il y a des problèmes de succession à l'abandon, les bâtiments sont à l'abandon complètement et il n'y a pas d'interaction. C'est-à-dire qu'on n'arrive pas, ni à les convaincre ni même à les intéresser à quoi que ce soit. Ce sont des bâtiments qu'ils ont oubliés. Saint-Gilles pour eux, c'était certainement très loin. Dans ces moments-là, en effet pour deux immeubles et cela me fait plaisir qu'il n'y en ait que deux sur les 15 îlots qu'on avait au PNRQAD, il est nécessaire sur deux petits immeubles, vous regarderez sur les plans, d'aller à la démarche supérieure et de ne pas laisser cela à nos futurs enfants, c'est-à-dire des bâtiments qui peuvent tomber sur le domaine public.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien la raison d'être de cette délibération. Néanmoins dans le cadre d'une expropriation, est-ce qu'on peut imaginer que l'offre qui sera faite sera éventuellement en rapport avec les négociations amiables qui n'ont pas pu avoir lieu, sachant que nous avons...

Géraldine BREUIL : C'est le Juge de l'expropriation qui en décide.

Christophe LEFEVRE : Voilà. Sachant que vous dites que dans certains cas, il n'y pas eu d'interlocuteur du tout, donc il n'y a pas eu de négociation.

Géraldine BREUIL : Si. Mais par contre, tous les contacts et en effet, je vous ai un peu écourté la délibération, vous pourrez reprendre vraiment tous les éléments. Il y a eu énormément de communications qui ont été faites à travers toutes les actions que la ville a entreprises depuis quelques années, même depuis près de 20 ans.

Après, il y a eu des contacts pris de manière particulière avec chacun des propriétaires, en allant retrouver leur adresse, en leur envoyant et s'il fallait en leur déposant les courriers. Il y a des personnes qui n'ont simplement pas voulu donner suite ou qui ne se sont pas occupées de ces biens, qui pour eux certainement n'ont aucune valeur, parce qu'en effet ils sont en très mauvais état. Donc, il était de notre devoir de passer à l'étape supérieure.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie.

Géraldine BREUIL : Rien n'indique que d'ici là, on arrive à les convaincre et qu'ils fassent les travaux, auquel cas on aura une autre vision de la restauration de ces îlots-là.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie de ces précisions.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

13 Demande d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière des immeubles prioritaires au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Ilot Paix / Danton

Géraldine BREUIL : Il s'agit de la même délibération avec les mêmes justifications qui permettent de déterminer et de mettre en œuvre l'enquête publique pour la DUP travaux. Cette fois-ci c'est pour l'îlot 4D du PNRQAD, situé rue Paix / Danton.

Je vous donne juste les parcelles. Les immeubles sont les parcelles cadastrées N 394 et N4 00, lots 1, 2 et 3. Lot 4D situé rue de la Paix et rue Danton.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

14 Bilan sur les cessions et acquisitions – Année 2018

Eddy VALADIER : Délibération numéro 14. Il s'agit du bilan des cessions et acquisitions de l'année 2018 et vous avez en annexe un tableau qui vous présente les quatre acquisitions et les trois cessions de l'année 2018.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

15 Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15 : je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Entre le 1^{er} janvier et le 19 mars, trois projets ont été annulés pour les motifs suivants : hors délai de réalisation et 12 projets ont été réputés à ce jour, éligibles au dispositif d'aide à la restauration des façades.

Les deux projets annulés sont un projet rue Hoche et un projet place de République, ainsi qu'un projet place Frédéric-Mistral. Mais simplement ce dernier, pour des raisons de mise à jour du devis en fonction des préconisations de l'Architecte des bâtiments de France.

Ensuite, cinq autres projets ont été validés à la commission du 2 février pour un montant de travaux de 12 613 €, soit un montant de subvention communale de 1 892 €, ainsi que six autres projets le 19 mars pour un montant total de l'ensemble de cette période de 127 275 € de travaux en centre ancien, soit 29 000 € environ de subvention communale.

Il est demandé d'approuver ces subventions.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16 Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Trois beaux projets encore en centre-ville pour les devantures commerciales.

- 2, rue Gambetta, donc l'ouverture d'une pâtisserie sur le Gambetta pour un montant de 9 200 € de travaux et 4 600 € de subventions ;
- la SCI Lona pour un montant de 2 398 € de travaux et 1 199 € de subventions ; et enfin
- la pizzeria qui se situe sur la place Frédéric-Mistral, comme quoi les travaux de réaménagement cela donne envie d'embellir aussi sa devanture, pour un montant de 2 173 € de travaux 1 096 € de subventions.

Eddy VALADIER : Merci Madame BREUIL. Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17 Demande de subvention à la Région Occitanie pour l'aménagement du hall d'accueil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 17. Il s'agit d'une demande de subvention à la Région Occitanie pour l'aménagement du hall d'accueil de l'Hôtel de Ville de notre Commune, considérant que nous sollicitons une aide de 30 % sur les travaux qui relèvent à la thématique éligible et qui sont estimés à 23 660 €

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18 Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du chemin du Vin à Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du chemin du Vin. Nous sollicitons une aide de l'Etat de 264 000 € sur un prévisionnel de travaux de 660 000 €

Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFÈVRE, avez-vous des questions ?

Christophe LEFEVRE : Sur la question 18, vous évoquez dans ces travaux que vous objectivez par exemple la réduction des vitesses des véhicules, donc c'est très bien. Mais comment comptez-vous vous y prendre, étant donné qu'on est déjà limité à 50 en ville ? Quelle infrastructure vous comptez mettre ? Juste, si vous pouvez m'expliquer votre stratégie.

Eddy VALADIER : Un, c'est notre maître d'œuvre qui le définira précisément et nous le définirons avec le Département du Gard parce que c'est une voie qui doit leur être transférée. Et ce n'est pas parce que vous êtes limité à 50 km/h que vous ne pouvez pas mettre en place des mesures qui permettent de limiter encore mieux la vitesse, des chicanes, des dos-d'âne, des coussins berlinois. Voilà, il y a un tas de choses qui peuvent se réfléchir en matière « routière ».

Christophe LEFEVRE : Très bien.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19 Demande de subventions pour la création d'un terrain de football synthétique – Plan de financement prévisionnel

Eddy VALADIER : Délibération numéro 19 et je cède la parole à Monsieur DUMAGEL.

Alex DUMAGEL : Le Conseil municipal du 6 novembre 2018 a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la création d'un terrain de football synthétique en lieu et place du terrain stabilisé d'Espeyran.

Ce soir, il vous est proposé de valider le plan de financement de cette opération qui se présente comme suit :

- le coût des travaux estimé à 720 000 € ;
- la participation de l'Etat est de 180 000 € soit 25 % ;
- la Région 180 000 € 25 % également ;
- la Fédération française de football 20 000 € soit 2,78% ;
- la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole 170 000 €, 23,61 % ;
- reste à charge de la Commune de Saint-Gilles, 170 000 €, soit 23,61 %.

Le Conseil municipal est saisi afin de valider ce plan de financement prévisionnel.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur DUMAGEL. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 Signature d'une convention pour la restauration par la paroisse de la statue de Notre-Dame des Douleurs à l'abbatiale de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 20 : Signature d'une convention pour la restauration par la paroisse de la statue de Notre-Dame des Douleurs à l'abbatiale de Saint-Gilles.

Géraldine BREUIL : En effet, statue dite Notre-Dame des Douleurs ou Notre-Dame des Victoires. La statue qui appartient à la commune est affectée au culte et n'est pas protégée au titre des monuments historiques. Elle souffre aujourd'hui d'empoussièrisme important et montre des traces d'usure, notamment sur ses surfaces peintes et dorées ainsi que quelques fissures.

La paroisse nous a sollicités, et du fait de son état, elle souhaite que la statue soit nettoyée et restaurée. La paroisse a également sollicité deux restaurateurs d'art afin d'avoir une estimation du coût de l'opération et

elle souhaite prendre en charge la rémunération des restaurateurs et envisage un appel aux dons auprès de ses paroissiens.

Afin de définir les modalités d'organisation et de financement de cette restauration, une convention doit être signée entre la ville propriétaire du bien et la paroisse de Saint-Gilles. C'est la convention annexée à la délibération.

Il vous est donc demandé d'approuver cette convention.

Eddy VALADIER : Merci Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Questions orales

Eddy VALADIER : Trois questions écrites ont été déposées. Je cède la parole à Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci.

Monsieur le Maire, dans le dernier bulletin municipal qui est en cours de distribution et dont vous êtes responsable de la publication, vous avez publié une tribune de la majorité totalement mensongère et diffamatoire à l'encontre de notre équipe d'opposition. Contre la rénovation des écoles, contre la transformation de la salle Cazelles, une opposition contre l'extension et la rénovation de la halle de sport, une opposition contre la sauvegarde de notre patrimoine et la préservation de nos joyaux.

En effet, vous avez probablement cru intelligent de diffuser publiquement via le média municipal des faits et positions mensongers que vous avez inventés dans le pathétique but de tromper l'opinion publique en accusant, en dénigrant et salissant à tort une opposition en tout point irréprochable et toujours soucieuse de l'honnêteté des débats dans l'intérêt de la population.

Ce grave dérapage et ces mensonges sont d'autant plus stupides que nos votes, comme l'intégralité de nos échanges, sont consignés dans les comptes rendus des conseillers municipaux et consultables en ligne par tous sur le site de la Mairie. Chacun peut donc vérifier que vos déclarations sont absolument mensongères et infondées.

Nous comprenons aisément toute la difficulté et la frustration que vous rencontrez à trouver des arguments inexistantes pour essayer de salir l'image de notre groupe d'opposition, de plus en plus suivi par une population lucide.

Cependant, l'utilisation de *fake news* est condamnable et nous vous demandons par respect de la population de ne pas vous engouffrer dans cette attitude politique misérable.

Ce n'est pas la première fois que vous utilisez le mensonge dans l'exercice de vos fonctions. Aussi, la récurrence de cette attitude déplorable, en fait maintenant une de vos caractéristiques première et porte un sérieux discrédit sur vos déclarations passées ou à venir. Outre le fait que nous vous mettons en demeure de nous présenter immédiatement des éléments factuels qui auraient vos écrits. Nous vous demandons de présenter via le même média municipal vos excuses auprès des Saint-Gillois et Saint-Gilloises pour cette pitoyable opération de manipulation de l'opinion.

Eddy VALADIER : Merci.

Monsieur le conseiller municipal, nos concitoyens attendent de leurs élus, de la majorité comme de l'opposition, qu'ils sortent de leur posture politicienne et de leur opposition systématique. Votre question écrite n'est une fois de plus qu'une tribune politique dénuée de fondement à l'égard de la majorité municipale. A l'inverse, vous êtes les champions des contrevérités, des approximations et de l'à peu près.

Effectivement, nous pensons que votre attitude d'opposant quasi-systématique aux grands projets de la ville n'est pas l'attitude qu'attendent les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois de votre part.

Permettez-moi de vous rappeler vos positions en Conseil municipal :

Oui, vous avez été contre la baisse des impôts et de la fiscalité à Saint-Gilles, lorsque vous votez contre les taux d'imposition des trois taxes locales. Voir délibération numéro 2014-04-01, où vous ne votez pas le budget 2019 qui prévoit une baisse de 5 % des impôts des Saint-Gillois, voir délibération numéro 2018-12-05.

Oui, vous avez été contre la transformation de nos anciennes halles marchandes en un magnifique pavillon de la culture et du patrimoine, voir délibérations 2014-11-12, 2015-09-28, 2015-11-07, 2016-05-42, 2016-05-43, 2016-05-44.

Oui, vous êtes contre la sauvegarde de notre patrimoine et la préservation de nos joyaux lorsque vous ne votez pas les délibérations pour la mise en œuvre de notre centre historique et de ses espaces publics. Voir délibérations 2015-12-19, 2016-03-19, 2016-05-25, 2016-05-30, 2016-07-10, 2016-07-12, 2016-09-08, 2017-02-11, 2017-03-03.

Oui, vous êtes contre l'extension du Port de Plaisance, lorsque vous ne votez pas les délibérations numéros 2017-12-32, 2018-03-05, 2018-03-06.

Oui, vous êtes contre les travaux effectués sur la salle Cazelles lorsque vous ne votez pas les délibérations numéros 2018-03-01, 2018-03-22.

Oui, vous n'êtes pas favorable à la rénovation de nos écoles lorsque vous ne votez pas les crédits nécessaires à la réhabilitation ou l'extension des écoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jules Ferry, Laforêt.

J'en arrêteraï là, mais de grâce gardez pour vous vos leçons de morale, vos semblants d'indignation. Faites comme nous, travaillez !

Question numéro 2.

Patricia BONARDI : Monsieur le Maire, une partie de la population, soucieuse des deniers publics, s'interroge sur le coût d'exploitation du pavillon de la culture. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir porter à notre connaissance tous les éléments financiers, détaillés et relatifs à l'exploitation et à la maintenance de cette structure, c'est-à-dire entre autres le compte d'exploitation prévisionnel initial et compte de résultat.

Merci.

Eddy VALADIER : Madame la conseillère municipale d'opposition, une chose est certaine, vous n'aimez pas la culture et le patrimoine, tant votre opposition systématique à la construction du pavillon de la culture et du patrimoine et à la programmation des manifestations qui l'animent, est devenue chez vous obsessionnelle.

La transformation de nos anciennes halles marchandes en un magnifique lieu culturel, qui participe à la revitalisation de notre centre-ville, est désormais une réussite bien installée. En témoigne le succès des spectacles organisés par la ville, les manifestations programmées par nos associations, les demandes d'utilisation d'organismes ou de partenaires extérieurs.

Tant l'occupation que la fréquentation sont au rendez-vous, dépassant très largement nos objectifs initiaux. La fréquentation répond très largement à nos attentes et confirme l'appropriation par les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois de ce lieu désormais ancré dans notre paysage. C'est aussi un espace qui attire beaucoup de mondes extérieurs à Saint-Gilles et qui participe au rayonnement de notre cité.

Vous êtes contre le pavillon de la culture. Eh bien nous, nous en sommes très fiers, comme d'ailleurs une grande majorité de Saint-Gillois.

Son occupation quant à elle est riche et variée : spectacles musicaux, représentation de théâtre, projection cinématographique, séminaire, colloque scientifique, exposition artistique. Tant et tant de choses qui peuvent être désormais offertes à nos concitoyens.

Cette réussite populaire et architecturale vous dérange et vous persistez dans une opposition dépassée, d'ouvrir notre ville à la culture.

Madame la conseillère municipale d'opposition, la culture n'est pas une simple marchandise, comme vous le pensez.

Enfin, je me permets de vous encourager à revoir les notes que vous avez dû prendre lorsque la Ville de Saint-Gilles a financé pour votre groupe, une formation à l'Iforel sur le budget des collectivités en 2016. Vous vous souviendrez alors qu'il n'y a pas de compte d'exploitation ni de compte de résultat dans une comptabilité publique, vous avez dû confondre avec une comptabilité privée.

Je vous remercie.

Christophe LEFEVRE : Question numéro 3. Monsieur le Maire, les travaux du centre-ville, dont les délais d'exécution s'éternisent et ne correspondent plus au calendrier initial, mettent en grande difficulté financière bon nombre de commerçants. A situation nouvelle, dispositif nouveau. Nous vous demandons de nous exposer concrètement quel dispositif supplémentaire d'aide directe financière ou indirecte fiscale, vous allez mettre en place pour soulager les situations les plus critiques et dont vous êtes directement comptable.

Eddy VALADIER : Monsieur le conseiller municipal, l'équipe que j'anime aura toujours accordé une attention toute particulière à nos artisans et commerçants locaux. Baisse des impôts, baisse de la taxe sur les ordures ménagères, baisse du prix de l'eau, droit de préemption communale, aide aux devantures commerciales, aide aux façades, aide financière à l'association Saint-Gilles Cœur de ville, sans compter l'ensemble des travaux d'embellissement de notre site.

Certes, la période de travaux actuelle occasionne des difficultés, de la gêne des nuisances, une baisse parfois de fréquentation. C'est pourquoi nous avons mis en place une aide spécifique au commerce qui souffre le plus. Nous sommes tous mobilisés pour écourter au mieux cette difficile passe et pour faire en sorte que les travaux se terminent au plus tôt.

Comme vous le savez, les communes ne perçoivent plus depuis bien longtemps de fiscalité économique et nos marges de manœuvre sont limitées dans ce domaine, voire nulles. Cependant, j'informerai les organismes bancaires, les services des impôts, des entreprises, de l'URSSAF ou de la sécurité sociale des indépendants, des difficultés actuelles de nos commerçants, pour à la fois attirer leur attention et leur demander la plus grande mansuétude.

Je vous remercie.

Bien. Ecoutez, ce Conseil municipal est terminé et on vous donne rendez-vous au mois de mai. Bonne soirée à tout le monde.

La séance du Conseil municipal est close à 21h30.